

222C2789
FR0011950732-FS1013

30 décembre 2022

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

ELIOR GROUP
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 30 décembre 2022, la société Bank of America Corporation (1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 28 décembre 2022, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ELIOR GROUP et détenir 9 879 127 actions ELIOR GROUP représentant autant de droits de vote, soit 5,73% du capital et des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Merrill Lynch International	8 263 075	4,79	8 263 075	4,79
Bank of America NA	1 203 000	0,70	1 203 000	0,70
BofA Securities Europe SA	413 052	0,24	413 052	0,24
Total Bank of America Corporation	9 879 127	5,73	9 879 127	5,73

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions ELIOR GROUP sur le marché et d'une augmentation du nombre d'actions ELIOR GROUP détenues par assimilation.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce :

- la société Merrill Lynch International a précisé détenir 1 749 337 actions ELIOR GROUP (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions actions ELIOR GROUP et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions ; et
- la société BofA Securities Europe SA a précisé détenir 395 159 actions ELIOR GROUP (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions actions ELIOR GROUP et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général :

- la société Merrill Lynch International a précisé détenir 1 747 882 « *swaps* » (pris en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) portant sur autant d'actions ELIOR GROUP, exerçables à des échéances

¹ Sur la base d'un capital composé de 172 444 229 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

comprises entre le 31 janvier 2023 et le 18 mars 2026, dénouables en numéraire à tout moment jusqu'à leur date d'expiration² ;

- la société Bank of America, National Association a précisé détenir 1 203 000 « *swaps* » (pris en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) portant sur autant d'actions ELIOR GROUP, exerçables jusqu'au 4 janvier 2023, dénouables en numéraire à tout moment jusqu'à leur date d'expiration² ; et
- la société BofA Securities Europe SA a précisé détenir 17 001 « *swaps* » (pris en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) portant sur autant d'actions ELIOR GROUP, exerçables jusqu'au 24 janvier 2023, dénouables en numéraire à tout moment jusqu'à leur date d'expiration².

² Sur la base d'un delta de 1.